

## DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 04 décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LEPORATI Maryline, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie,

Absents (8) : CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MATTEI Dominique, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séances du 04/12/2025	Convocation le 27/11/2025
---------------------------------	------------------------	--	-----------------------	---------------------------

### Objet – **Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet**

*Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00*

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement constant du travail au sein des services techniques de la commune, il est souhaitable de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, créé initialement à temps non complet par délibération du 15 juin 2010 pour une durée de 17.50 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique Principal 2ème classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi et a pour conséquence l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 15 juin 2010 portant Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet,

**Vu** la création du poste enregistrée le 23/10/2010 sous le numéro 2010/273,

### **OUI l'exposé de Monsieur Le Maire**

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.
- De modifier à concurrence de 35 heures le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe créé par délibération sus visée en date du 15 juin 2010.

- De substituer en conséquence, à l'emploi ci-dessus à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17.50 heures, un emploi d'adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la commune, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 04 décembre 2025

**Le Maire**  
**Yannick CASTELLI**

